

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT  
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris  
BP 5  
41600 NOUAN-LE-FUZELIER

**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2007  
A 18 HEURES 15**

Les membres du Bureau du S.M.I.C.T.O.M. de Lamotte-Salbris se sont réunis le 28 Novembre 2007 à 18 heures 15 dans les locaux du S.M.I.C.T.O.M. à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de **Monsieur Daniel VILLE**, Président.

Date de la convocation : 15 novembre 2007

**Etaient présents :**

Messieurs VILLE, BUREAU, COCHET, CHARPENTIER, LEHOUX, PITAULT, TISON et VOVELLE.

**Se sont excusés :**

Messieurs NIEUVIARTS et MICHOUX

**Etait absent :** Monsieur MENUET

**Assistaient à la réunion :** Madame PITAULT, directrice du syndicat  
Madame ROUSSEAU, chargée de mission communication  
Monsieur AFFOUARD, responsable technique

Monsieur le Président propose d'étudier les différents points de l'ordre du jour du Comité Syndical qui aura lieu le Jeudi 6 Décembre et qui se tiendra exceptionnellement à la salle des fêtes de Saint-Viâtre.

**I - Approbation des comptes rendus**

Les comptes-rendus des Comités Syndicaux du 13 septembre et du 11 octobre 2007 seront soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

**II - Décisions modificatives**

D'une part, il sera proposé de se prononcer sur plusieurs décisions modificatives d'ajustement de comptes.

D'autre part, lors du dernier Comité Syndical, la cession d'un véhicule Renault type Express avait nécessité l'ouverture de crédits au compte 024 – Immobilisations concédées, pour un montant de 400 €.

Or suite à des problèmes d'ouverture de comptes liés à la nomenclature ouverte par les services de la Trésorerie de Lamotte-Beuvron, cette écriture ne peut être prise en compte par la perception.

A la demande de Monsieur le Receveur, les crédits devront être annulés.

### **III - Autorisations de signatures des marchés**

Ces autorisations concernent :

- le marché traitement des objets encombrants non valorisables :

La Commission d'Appel d'Offres réunie ce même jour à porté son choix sur l'entreprise **SITA Centre Ouest** pour un coût de traitement hors taxe de **52,00 € la tonne**

L'entreprise retenue dans le cadre de ce marché, titulaire de la certification ISO14001 appliquera, en supplément de ce tarif, une TGAP de 8,10 € HT la tonne.

Il est bien entendu que ce choix est effectué sous réserve de l'analyse des offres par les services administratifs et techniques du syndicat.

- l'aménagement de la plate-forme de déchets vert de Nouan-le-Fuzelier :

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 novembre 2007 ayant porté son choix sur l'entreprise **CLEMENT Travaux Publics de Sologne** de Salbris, les services du S.M.I.C.T.O.M. ont conforté ce choix en analysant les différentes propositions reçues dans le cadre de cette consultation.

Le coût des travaux s'élève à **62 812,72 € TTC** y compris l'option retenue.

Conformément au Code des Marchés Publics, les membres du Comité Syndical doivent autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

### **IV - Régime indemnitaire**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que le Comité Syndical aura à délibérer sur l'attribution d'un régime indemnitaire à des agents dont la situation administrative a été modifiée suite à divers avancements de grades et d'échelons.

Il sera également proposé d'attribuer l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) à un adjoint technique contractuel.

L'agent concerné donnant entière satisfaction, Monsieur le Président suggère de le récompenser financièrement. Il est précisé que celui-ci remplace un agent ayant fait valoir ses droits à un congé parental de 3 ans maximum, accordé par périodes de 6 mois renouvelables et occupe donc un emploi précaire.

### **V - Régularisation de la TEOM**

Ce point ne sera pas évoqué lors du Comité Syndical dans la mesure où la régularisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera effectuée par des réductions de titres ou des mandats complémentaires adressés aux Communautés de Communes concernées.

### **Questions diverses**

- Les agents du S.M.I.C.T.O.M. distribueront en porte à porte l'édito n° 2 dans les communes où il n'a pas été possible de les insérer ou de les joindre aux bulletins communaux de fin d'année.

- Le 24 décembre, le S.M.I.C.T.O.M. sera exceptionnellement fermé. Cette journée de repos est accordée à l'ensemble du personnel.

**Monsieur VILLE** souligne que toutes les communes du syndicat seront toutefois collectées en Ordures Ménagères du mercredi au vendredi.

Ces modifications nécessitent une réorganisation des tournées. Des informations seront transmises aux communes, aux commerces et à la presse.

- La collecte des DASRI : **Stéphanie ROUSSEAU** s'est rendue dans les 13 officines que comptent le S.M.I.C.T.O.M. Certains pharmaciens ont manifesté le souhait de déposer eux-mêmes les boîtes jaunes prévues à cet effet en lieu et place des patients dans l'optique de rendre service aux usagers.

Un suivi des déchets devant être effectué, il est difficile d'envisager cette éventualité dans la mesure où les pharmacies devront détenir une procuration annuelle de chacun de leurs clients en automédication.

- Personnel syndical

- Monsieur le Président informe les membres du Bureau qu'un agent a fait l'objet d'un contrôle par un médecin agréé de la DDASS pendant un arrêt maladie ordinaire. Le médecin ayant jugé l'agent apte à reprendre ses fonctions, celui-ci a réintégré son poste avant le terme de son arrêt initial.

- Monsieur le Président évoque le cas d'un chauffeur de bennes à Ordures Ménagères responsable de 3 accidents survenus au cours de l'année et ayant engendré des frais matériels et financiers qui entraîneront une hausse substantielle de la prime d'assurance sur l'ensemble de la flotte automobile.

- **Monsieur COCHET** suggère que le Budget 2008 soit voté avant le renouvellement des mandats municipaux. Suite à l'approbation des membres présents, les Orientations Budgétaires et le Compte Administratif seront votés fin janvier et le Budget fin février.

- **Monsieur PITAULT** s'interroge sur l'éventualité de mise en application des résultats de l'étude d'optimisation conduite par Ronan FLEHO. A ce propos, il est évoqué les principaux leviers d'optimisation à savoir :

- collecter tous les 15 jours les emballages recyclables et leur conteneurisation,
- collecter les déchets du marché de Salbris avec la tournée d'Ordures Ménagères du Vendredi,
- réduire la fréquence de collecte des encombrants.

Ce dernier axe d'optimisation a été appliqué pour 22 communes du Syndicat (1 passage tous les 3 mois).

Les membres présents souhaiteraient que la réduction de fréquence de cette collecte soit effective sur l'ensemble des 23 communes et envisagent la possibilité d'une décision syndicale dans ce sens.

- Dans la mesure où de plus en plus de déchets sont triés et valorisés, **Monsieur PITAULT** s'intéresse d'une éventuelle mise en place de tri des papiers au sein des écoles, des collectivités et autres structures à forte consommation de papier.

**Stéphanie ROUSSEAU** se renseignera auprès de l'entreprise qui récupère les Journaux Magazines du S.M.I.C.T.O.M. pour envisager la récupération de « l'écrit blanc ».

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.**